

Conditions Particulières concernant la vente des Produits

Les présentes Conditions Particulières concernant la vente des Produits doivent toujours être lues conjointement avec les Conditions Générales (« CG ») de GeoDynamics.

1. Engagements et obligations du Client

1.1 Le Client reconnaît avoir été informé par GeoDynamics de la méthode correcte d'utilisation des Produits et déclare en avoir été suffisamment informé.

1.2 En outre, le Client reconnaît et accepte que les Produits ne peuvent être utilisés qu'au sein de l'UE, de l'EEE et du Royaume-Uni, sauf convention contraire explicite et écrit.

En cas d'utilisation en dehors de la zone approuvée par GeoDynamics, le Client remboursera à GeoDynamics tous les coûts supplémentaires causés par l'utilisation en dehors de ladite zone, par exemple les frais de roaming.

2. Livraison

2.1 Sauf convention contraire explicite, les Produits seront toujours livrés à l'adresse indiquée par le Client. Les frais de livraison sont à la charge du Client et le risque de dommage, de destruction et de disparition relatif aux Produits est transféré au Client dès la mise à disposition des Produits à l'adresse indiquée par le Client.

2.2 Les frais supplémentaires encourus pour la réception des Produits sont toujours à la charge du Client.

2.3 GeoDynamics détermine toujours raisonnablement la manière dont le transport s'effectue, ainsi que les personnes auxquelles elle fait appel à cet effet.

2.4 Si le Client refuse la livraison ou – le cas échéant – fait preuve de négligence en fournissant les informations ou les instructions indispensables au transport des Produits, GeoDynamics est en droit de prendre toutes les mesures (telles que le stockage chez un tiers) pour le compte et au risque du Client.

2.5 GeoDynamics se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles pour toute commande et d'établir une facture pour celle-ci.

3. Non-conformité et vices apparents

3.1 Immédiatement après la livraison des Produits, mais en tout cas avant l'installation des Produits, le Client effectuera une première vérification, qui portera sur la quantité, le type, les dimensions, le(s) bon(s) emplacement(s), la conformité de la livraison, les vices apparents.

3.2 Suite à cette vérification, le Client signalera toute non-conformité et/ou toute anomalie immédiatement vérifiable/tout vice apparent – sous peine de déchéance – par écrit à GeoDynamics immédiatement après réception par email (complaints@geodynamics.be).

3.3 Si aucune plainte n'est formulée conformément à l'Article 3.2, le Client est réputé avoir accepté la livraison.

4. Installation

Lorsque les Produits doivent être installés, tant GeoDynamics que le Client peuvent s'en charger eux-mêmes.

Installation par le Client

4.1 S'il est convenu que le Client procède lui-même ou fait procéder par un tiers à l'installation des Produits, celle-ci s'effectue sous l'entière responsabilité et aux risques du Client. GeoDynamics ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'installation.

Installation par GeoDynamics

4.2 S'il est convenu que GeoDynamics se charge de l'installation des Produits, le service desk de GeoDynamics s'efforcera de contacter le Client dès que raisonnablement possible en vue de prendre un rendez-vous pour l'installation des Produits par GeoDynamics. Le Client reconnaît que l'installation des Produits doit en tout état de cause avoir lieu endéans un délai raisonnable après la signature du Contrat.

4.3 Les Produits seront installés par des installateurs expérimentés et qualifiés choisis par GeoDynamics.

4.4 Si le Client souhaite annuler ou reporter le rendez-vous pris pour l'installation des Produits, il doit en informer GeoDynamics par écrit, par email (dispatch@geodynamics.be), au moins 1 jour ouvrable avant le rendez-vous prévu.

En l'absence d'une annulation (dans les délais impartis) de l'installation prévue conformément au présent Article, GeoDynamics a le droit de répercuter sur le Client tous les coûts qui en découlent (tels que, entre autres, sans s'y limiter, les frais de déplacement inutiles), avec un minimum de 50 €.

4.5 Le Client accepte qu'il relève de son entière responsabilité de s'assurer qu'aucune circonstance ne peut survenir qui pourrait entraver, prolonger et/ou perturber une installation correcte par GeoDynamics. À défaut, le Client est entièrement responsable des risques et des coûts qui en découlent.

4.6 Sans préjudice des dispositions ci-dessus, le Client devra en tout état de cause s'assurer à ses propres frais et risques que :

- Les installateurs désignés par GeoDynamics peuvent, dès leur arrivée sur le lieu d'installation, commencer et poursuivre leurs travaux pendant les heures normales de travail et en outre, si GeoDynamics le juge nécessaire, en dehors des heures normales de travail, à condition d'en avoir informé le Client en temps utile ;
- Le lieu où l'installation doit avoir lieu est couvert, bien éclairé, sûr et adapté à l'installation des Produits ;
- Si nécessaire, les installateurs désignés par GeoDynamics sont suffisamment informés des travaux en cours et des risques encourus ;
- L'assistance nécessaire, si elle est demandée par GeoDynamics, et les matériaux nécessaires à l'installation sont disponibles ;
- Les travaux préparatoires nécessaires ont été effectués à la demande de GeoDynamics ;
- Si le début ou la progression de l'installation des Produits est retardé par des facteurs dont le Client est responsable, tous les coûts qui en résultent (tels que, mais sans s'y limiter, les frais de déplacement inutiles et les temps d'attente supérieurs à une demi-heure) seront facturés au Client par GeoDynamics, avec un minimum de 50 €.

5. Vices cachés

5.1 Sauf convention contraire explicite, les Produits sont garantis pendant 2 années pour les vices cachés, à compter du moment de la :

- Livraison : si aucune installation n'est requise ;
- Livraison : si le Client réalise lui-même l'installation ou la fait réaliser par un tiers ;
- Fin de l'installation : si GeoDynamics est responsable de l'installation des Produits.

5.2 Le Client notifiera à GeoDynamics ces vices cachés, sous peine de déchéance, au plus tard 48 heures après leur découverte, par email (complaints@geodynamics.be).

5.3 Sous peine d'irrecevabilité de la plainte, le Client doit être en mesure de prouver qu'il a correctement stocké les Produits tant avant qu'après la découverte du vice. Après la découverte de tout vice, le Client est tenu de cesser immédiatement l'installation, l'utilisation ou la transformation du Produit et de faire tout ce qui est raisonnablement possible pour éviter tout dommage (supplémentaire) sous peine d'irrecevabilité de la plainte.

5.4 En outre, GeoDynamics est à tout moment en droit d'examiner ou de faire examiner la plainte. Dans ce cas, le Client est tenu de prêter toute la coopération requise par GeoDynamics pour l'examen de la plainte au service desk de GeoDynamics afin que le Client puisse être contacté.

5.5 Tout retour du Produit défectueux doit être préalablement approuvé par écrit par GeoDynamics et doit se faire conformément aux instructions de GeoDynamics. En l'absence d'un tel accord, tous les retours seront refusés et tous les frais en résultant seront facturés au Client.

5.6 GeoDynamics n'est pas responsable et ne fournit pas d'indemnisation pour les vices attribuables à :

- L'installation impropre par le Client ou un tiers désigné par le Client ;
- L'Utilisation et/ou traitement impropres ;
- Les vices qui sont directement ou indirectement causés par un acte du Client ou d'un tiers, que ce soit suite à une erreur ou à une négligence ;
- L'usure normale, une manipulation inadéquate, une tension excessive, des influences extérieures ou des dommages causés par un cas de force majeure/ « de hardship ».

5.7 En général, GeoDynamics ne sera pas tenue à une garantie ou à une responsabilité si le Client ne se conforme pas aux dispositions du présent Article ou ne le fait pas correctement ou en temps voulu. Si le Client procède à des réparations ou à d'autres travaux sur les Produits sans l'accord écrit préalable de GeoDynamics, tout recours à la garantie sera nul et non avenue.

5.8 Sans préjudice de la réglementation sur les vices cachés, GeoDynamics n'est pas en mesure de fournir une quelconque garantie quant à la durée de vie des Produits, car la durée de vie des Produits dépend de facteurs objectifs (tels que, mais sans s'y limiter, le fournisseur des Produits, la compatibilité avec les Services SaaS, les nouvelles technologies et techniques, la législation).

La durée de vie des Produits ne confère en aucun cas au Client le droit de résilier le Contrat avec GeoDynamics de manière anticipée sans paiement des frais de résiliation (comme prévu à l'Article 7.1 des CG et à l'Article 6.3 des Conditions Particulières relatives aux Services SaaS).

6. Plaintes

6.1 Aucune demande d'indemnisation de la part de GeoDynamics pour des vices apparents ou cachés ne peut être maintenue après l'expiration des délais susmentionnés aux Articles 3 et 5.

6.2 Les garanties offertes par GeoDynamics au Client suite à des plaintes justifiées se limitent (en tout ou en partie) : **(i)** au remplacement du Produit par un Produit (similaire) en stock, **(ii)** au renvoi du Produit concerné avec crédit au Client, ou **(iii)** à la réparation du Produit.

En cas de remplacement du Produit, le Client peut choisir – moyennant le paiement d'un coût – de faire effectuer le remplacement par des installateurs expérimentés et qualifiés choisis par GeoDynamics.

7. Réserve de propriété

7.1 GeoDynamics conserve la propriété des Produits livrés au Client, même si l'installation a déjà eu lieu et qu'il est d'ores et déjà question de l'incorporation des Produits, tant que le Client n'a pas payé intégralement le prix, les frais, les intérêts et tous les autres accessoires relatifs à la Commande.

7.2 Avant le transfert de propriété, le Client n'a pas le droit d'aliéner, de traiter, d'utiliser, de transformer, de transférer, de grever et/ou de disposer

des Produits. Il est convenu entre les parties que les différentes transactions/contrats conclus entre elles sont considérés comme faisant partie d'un ensemble économique et que GeoDynamics exerce toujours une réserve de propriété sur les Produits en possession du Client à ce moment, aussi longtemps que le Client a une dette en souffrance à l'égard de GeoDynamics.

8. Interopérabilité

8.1 Le Client reconnaît que GeoDynamics ne garantit pas que les Produits seront à tout moment compatibles avec les Services SaaS, car cette compatibilité est déterminée par des facteurs indépendants de GeoDynamics (tels que, mais sans s'y limiter, le réseau, la décision du ou des fournisseurs, les nouvelles technologies et techniques, la législation).

8.2 En tout état de cause, le Client reconnaît explicitement que la suppression, le fonctionnement réduit/ralenti, l'indisponibilité temporaire ou prolongée du réseau de communication utilisé par GeoDynamics – imputable uniquement au(x) fournisseur(s) de GeoDynamics – ne constitue en aucun cas un motif de résiliation anticipée du Contrat de Services SaaS (tel que prévu à l'Article 5.3 des Conditions Particulières relatives aux Services SaaS).